

# NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au BUDGET PRIMITIF afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Elle sera mise en ligne sur le site internet de la Commune : www.jussac.fr

# Éléments de contexte: économique, social, budgétaire, évolution de la population

	2009	2014
Population municipale	1853	2010
Population comptée à part	56	52
Population totale	1909	2062

Sources: Insee, Recensement de la population 2014 en géographie au 01/01/2016 - Recensement de la population 2009 en géographie au 01/01/2011

La population de Jussac a passée la barre symbolique des **2000 habitants** au dernier recensement, gage de l'attractivité de notre territoire.

### Les priorités pour la commune sont :

- d'accentuer, si possible, la diminution des dépenses de fonctionnement
- de limiter la progression des taux des taxes locales à celle du taux d'inflation
- de maintenir la politique d'investissement
- d'intensifier la recherche des financements extérieurs pour pouvoir rester dans un endettement supportable.

# LE BUDGET PRIMITIF

Globalement, le projet de budget primitif pour l'exercice 2019 s'équilibre de la manière suivante :

SECTION	BP VOTE 2018 (€)	dont crédits reportes en dépenses (€)	dont crédits reportes en recettes (€)
FONCTIONNEMENT	1799196.25	0	0
INVESTISSEMENT	1698833.45	680131.76	749997.00
TOTAL	3498029.70		

Après avoir abordé dans une première partie les évolutions des différents postes budgétaires de la section de fonctionnement, nous évoquerons en second lieu les contours de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture 015-211500830-20190410-BP2019-

COMMUNE-BF

#### LES DEPENSES

Chapitre N°	Chapitre objet	Vote (BP) 2018	Vote (BP) 2019	Évolution en %
11	Charges à caractère général	355 500.00	383 700.00	7.93
12	Charges de personnel et frais assimilés	729 200.00	721 551.00	-1.05
22	Dépenses imprévues	20 000.00	20 000.00	0.00
23	Virement à la section d'investissement	151 740.17	411 603.93	171.26
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 147.31	24 737.32	16.98
65	Autres charges de gestion courante	158 778.98	190 604.00	20.04
66	Charges financières	45 000.00	47 000.00	4.44
67	Charges exceptionnelles	49 000.00	-	
TOTAL		1 530 366.46	1 799 196.25	17.57

Le projet de budget 2019 comporte en dépenses un total de crédits de fonctionnement de : 1 799 196.25 €.

# 1) CHARGES DE GESTION (chapitre 011)

Les charges de gestion générale s'établissent **383 700 € en 2019** contre 355 500 € au budget primitif 2018, ce qui représente une hausse de 7.93 %.

Cette hausse est due essentiellement à l'article alimentation (cantine) à cause de l'augmentation du nombre de repas servis et du prix des denrées alimentaires et surtout aux bâtiments publics avec la prévision de réfection des locaux de la mairie.

Les principales évolutions de ce chapitre sont les suivantes :

- l'eau-assainissement;

la maintenance;

- les combustibles (gaz);

- les frais de télécommunication ;

- les carburants ;

- les honoraires ;

- l'alimentation ;

- les concours divers ;

- fournitures d'entretien ;

- les bâtiments publics.

- livres, disques, casettes (médiathèque);

D'autres postes sont par contre revus à la baisse :

- l'entretien de la voirie ;

- les primes d'assurance;

- fournitures de petit équipement ;

- taxes foncières ;

- autres biens mobiliers ;

- divers.

D'autres postes de dépenses se stabilisent :

- l'énergie/électricité;

- entretien du matériel roulant ;

- les fournitures scolaires ;

fêtes et cérémonies ;

- les vêtements de travail ;

- catalogues et imprimés ;

- entretien des terrains, de la voirie, de réseaux ;

- frais d'affranchissement.

# 2) DEPENSES DE PERSONNEL (chapitre 012)

Les charges de personnel sont en légère baisse pour s'établir à **721 551.00 € en 2019**, contre 729 200.00 € en 2018 soit une diminution de 1.51 %. La diminution est plus importante si l'on tient compte des 753 652.03€ résultant du compte administratif, soit 4.26% de diminution. L'absence de « tuilage » à l'occasion de départs à la retraite en 2019 et du remplacement moins important d'arrêts de longue maladie par du personnel non titulaire explique cette baisse.

Accusé de réception en préfecture 015-211500830-20190410-BP2019-

COMMUNE-BF

# 3) SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 65)

Au total, le chapitre 65, d'un montant de **190 604.00 € en 2019 connait une évolution de +20** % (158 778.98€ en 2018).

Évolution un peu moins importante (14.34%) si l'on se réfère au résultat du compte administratif (166 699.98€) dû à une augmentation des autres contributions obligatoires (CSIVA) et de la subvention au budget annexe de la ferme équestre.

Cette nouvelle augmentation est due à plusieurs facteurs :

- réapparition d'une ligne de contribution au SDEC (7200€)
- augmentation du versement au CCAS (+ 1000€) et celui au budget annexe de la ferme équestre (+9500€)
- subvention exceptionnelle : arrivée étape du Dauphiné (5000€)

# 4) CHARGES FINANCIERES (chapitres 66 et 16)

Pour 2019, les prévisions de charge de la dette s'établissent à :

- 226 000 € en section d'investissement pour l'amortissement du capital, en augmentation par rapport à 2018 (207 000€);
- 47 000 € en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette et les frais relatifs à la ligne de trésorerie, en augmentation par rapport à 2018 (45 000€).

#### 5) FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement brut prévisionnel, composé:

- de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 136 836.45 € au BP 2019 (247 247.39€ au BP 2018);
- du virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement (autofinancement complémentaire) pour 411 603.93€ au BP 2019 (151 740.17€ au BP 2018), en très nette augmentation (171.26%).
- de même pour le résultat d'exploitation reporté (+270.69%).

#### LES RECETTES

N°			0.00	
Chapitre	OBJET Chapitre	Vote (BP) 2018	Vote (BP) 2019	EVOLUTION EN %
002	Décultat d'avalaitation reporté	56 276.46	208 613.50	270.69
	Résultat d'exploitation reporté			
13	Atténuations de charges	40 000.00	50 000.00	25.00
42	Opérations d'ordre de transfert	20 000.00	20 000.00	0.00
42	entre sections	20 000.00		
70	Ventes de produits fabriqués,	66 500.00 72 500.00	66 500 00 72 500 00	9.02
70	prestations de services		5.02	
73	Impôts et taxes	845 321.00	864 412.00	2.26
74	Dotations et participations	485 739.00	564 303.00	16.17
75	Autres produits de gestion courante	16 000.00	18 000.00	12.50
76	Produits financiers	30.00	30.00	0.00
77	Produits exceptionnels	500.00	1 337.75	167.55

Il convient de préciser que le compte administratif fait ressortir une forte augmentation sur les chapitres 13, 70 et 74.

#### LA FISCALITE

En 2019, les coefficients de revalorisation des valeurs locatives cadastrales sont fixés à 2.2 %. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas revaloriser les taux, appliquant ceux de 2018, identiques à ceux de 2017.

Accusé de réception en préfecture 015-211500830-20190410-BP2019-COMMUNE-BF

#### LES DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS :

- La Dotation Forfaitaire 2019 : 205 000€ (204 988€ au BP 2018 ).
- La dotation de solidarité rurale 2019:
  - o dotation de solidarité rurale "bourg centre" (DSR BC) 117 227€ (2018 : 111 461€)
  - o dotation de solidarité rurale "péréquation" (DSR P) 46 534€ (2018 : 46 180€)
  - o dotation de solidarité rurale « cible » (DSR C) 63 612€ en 2019 (nouvelle dotation)
- dotation nationale de péréquation (DNP) 2019 : 36 027€ (2018 : 34 361€)
- Compensation TF: 9 136 € en 2019 ( 9 109€ en 2018) .
- Compensation TH: 62 612 € en 2019 (63 640€ en 2018).
- ....

# LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Revenus de immeubles (locations des appartements et locations de la salle polyvalente) = 18 000€ (16 000 € en 2018)

#### PRESTATIONS DE SERVICES

Les produits des services évoluent différemment.

- Alae et garderie : en progression : 9 000€ en 2019 pour 6 000€ en 2018.
- Cantine scolaire : 45 000 € en 2017 , 2018 et 2019, stabilité.
- Progression du versement du budget du transport scolaire pour le personnel mis à disposition : 12 000€ en 2019 au lieu de 10 000€ en 2018.

# SECTION INVESTISSEMENT

#### LES DEPENSES

	DEPENSES DE LA SECTION	DEPENSES DE LA SECTION
	INVESTISSEMENTBP 2018	INVESTISSEMENTBP 2019
CREDITS INVESTISSEMENT	1 096 824.48	812 000.00
VOTES AU TITRE DU PRESENT	*	
BUDGET		
RESTES A REALISER DE	579 960.00	680 131.76
L'EXERCICE PREDEDENT		
SOLDE D'EXECUTION DE LA	113 227.39	206 701.69
SECTION INVESTISSEMENT		
REPORTE		
TOTAL DE LA SECTION	1 790 011.87	1 698 833.45
INVESTISSEMENT		

Le volume des dépenses d'investissement est impacté par les reports de crédits d'opération en cours, qui s'élèvent à un total de 680 131.76€ au BP 2019 contre 579 960€ au BP 2018.

Toutefois de nouvelles opérations sont inscrites pour un total de 812 000 € dont :

- La poursuite des travaux pour l'extension et la mise aux normes d'accessibilité de la salle polyvalente
- Les réalisations de divers travaux de voirie, notamment prévus pour plusieurs opérations de viabilisation dans le cadre de la PVR et d'une taxe d'aménagement sectorielle.

De fait, au stade du budget primitif 2019, les dépenses totalisent 1 698 833.45 €.

Accusé de réception en préfecture 015-211500830-20190410-BP2019-COMMUNE-BF

	RECETTES DE LA SECTION	RECETTES DE LA SECTION
	INVESTISSEMENT BP 2018	INVESTISSEMENT BP 2019
CREDITS INVESTISSEMENT	1 344 071.87	812 000.00
VOTES AU TITRE DU PRESENT		
BUDGET		
RESTES A REALISER DE	445 940.00	749 997.00
L'EXERCICE PREDEDENT		
SOLDE D'EXECUTION DE LA	0	136 836.45
SECTION INVESTISSEMENT		
REPORTE		
TOTAL DE LA SECTION	1 790 011.87	1 698 833.45
INVESTISSEMENT		

Elles s'établissent en 2019 à 1 698 833.45 € et sont inférieures à celles de 2018 (1 790 011.87 €) de 91 178.42 €.

En 2019, la section d'investissement sera financée principalement de la manière suivante :

- 411 603.93 € résulteront du virement de la section de fonctionnement en nette progression (151 740.17€ en 2018)
- 140 572.00 € seront issus du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) (61 339€ en 2018);
- 3 600.00 € de la taxe d'aménagement (6 500.00 € en 2018);
- 16 486.75€ de la PVR (Participation pour Voirie et Réseaux) (20 700.00 € en 2018)
- 15 000.00€ de produit de cession d'un terrain à bâtir.

La section sera équilibrée par un emprunt de 200 000.00 €.

# **BUDGETS ANNEXES**

# La Ferme Équestre

Ce budget d'un montant global de 85 462.54 € s'équilibre tant en section de fonctionnement que section d'investissement comme suit :

✓ Section de fonctionnement : 39 677.98 € ✓ Section investissement: 45 787.56 €

# Le Transport Scolaire

Ce budget d'un montant global de 35 560.29 € s'équilibre tant en section de fonctionnement que section d'investissement comme suit :

✓ Section de fonctionnement : 23 768.46 € ✓ Section investissement: 11 791.83 €



Jussac, le 10/04/2019

Le Maire,

Alain BRUNEAU

Accusé de réception en préfecture 015-211500830-20190410-BP2019-COMMUNE-BF

Date de télétransmission : 16/04/2019

Date de réception préfecture : 16/04/2019